

et territoriaux, des organisations non gouvernementales, le secteur privé et des organisations multilatérales. Le Comité directeur de la toxicomanie des sous-ministres adjoints, composé de hauts fonctionnaires fédéraux, se réunit périodiquement pour améliorer l'efficacité globale de la Stratégie canadienne antidrogue.

Souligner la contribution précieuse de la société civile, par l'intermédiaire de ses diverses organisations, dans les domaines de la prévention de la consommation illicite, du traitement, de la réadaptation et de la réinsertion sociale des toxicomanes.

Santé Canada accorde un financement au Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies, ONG nationale qui offre un organe national de coordination de l'information sur les drogues et la toxicomanie. Le ministère collabore étroitement aussi avec d'autres ONG s'occupant de toxicomanie et avec les parties qui représentent les intérêts des jeunes, des femmes et des Canadiens autochtones.

Encourager les institutions financières à redoubler d'efforts pour prévenir le blanchiment d'argent et les secteurs commerciaux appropriés à renforcer leurs contrôles pour empêcher le détournement des précurseurs chimiques.

Comme nous l'avons fait observer plus haut, le Parlement canadien a récemment approuvé, en juin 2000, une loi contre le blanchiment d'argent. Le Canada participe à des instances multilatérales comme le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux pour encourager la mise en place de contrôles suffisants pour combattre le blanchiment d'argent.

Le Canada est également membre du G8, dont les membres se sont engagés, à la réunion de Moscou des ministres des Finances, en octobre 1999, à mieux aligner leurs régimes applicables au blanchiment d'argent, dans le cadre d'un effort général visant à élargir des normes efficaces en matière de blanchiment d'argent dans le monde entier.

Accorder un soutien intégral à la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui se tiendra en juin 1998, aux fins de promouvoir la coopération internationale en ce qui concerne les drogues illicites et des crimes connexes, et pour encourager tous les États à participer activement, au plus haut niveau, à cette réunion internationale. Ils mettront tout en oeuvre pour garantir la mise en oeuvre efficace des accords internationaux sur les stupéfiants auxquels ils ont souscrit, aux échelons régionaux et sous-régionaux, et pour que ces accords soient appliqués dans la même optique que l'effort hémisphérique et pour réaffirmer leur soutien à la CICAD et à son rôle fondamental dans la mise en oeuvre de ces accords.

Le Canada a joué un rôle directeur à la 20^e Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le problème mondial des drogues tenue en juin 1998, particulièrement en ce qui concerne la rédaction et l'adoption des Principes directeurs sur la réduction de la demande. En plus de la déclaration, les dirigeants ont convenu d'une déclaration politique et d'un certain nombre de plans d'action.

En vertu de la Déclaration politique, les dirigeants ont convenu du fait que les objectifs de la